

**Arrêté d'ouverture et de composition du jury
autorisant au titre de l'année 2023
l'ouverture d'un concours professionnel
pour le recrutement de chef(fe)s d'équipe d'exploitation principaux(ales)
des travaux publics de l'État
Branche « Routes bases aériennes »**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord, Préfet de la Région Hauts-de-France,

- VU** le décret n° 91-393 du 25 avril 1991, modifié, portant dispositions statutaires applicables au corps des agents d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 MODIFIÉ relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;
- VU** l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à M. DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord,
- SUR** proposition du directeur interdépartemental des routes Nord,

A R R Ê T E

ARTICLE 1

Un concours professionnel pour l'accès au grade de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État est ouvert, au titre de l'année 2023.

Le nombre de postes offerts au concours est fixé à 9.

Les 9 postes sont répartis comme suit :

- 1 poste au CEI de Steenvoorde,
- 1 poste au CEI des 4 Cantons,
- 1 poste au CEI de Lille Ouest,
- 1 poste au CEI d'Arras,
- 1 poste au CEI de Charleville-Mezières,
- 1 poste au CEI de Laon,
- 1 poste au CEI de Soissons,
- 1 poste au CEI de Clermont,
- 1 poste au CEI de Nanteuil

ARTICLE 2

La date limite d'inscription au concours est fixée au 15 mars 2023 et la date de l'épreuve écrite est le jeudi 06 avril 2023 (13h30 – 16h30).

Tout dossier réceptionné non signé, incomplet ou hors délai sera refusé.

ARTICLE 3

L'organisation matérielle du concours est confiée à la Directrice du Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Arras.

ARTICLE 4

Le jury du concours de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) est fixé comme suit :

Président : M. Olivier BECRET

Chef du District de Laon
Ingénieur des Travaux Publics de l'État

Membres :

Vice-présidente : Mme Gladys VANHEMELSDAELE Adjointe à Cheffe SIR Ouest

Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État

M. Stéphane MILLE

Chef du district littoral
Technicien Supérieur en Chef des Travaux Publics de l'État

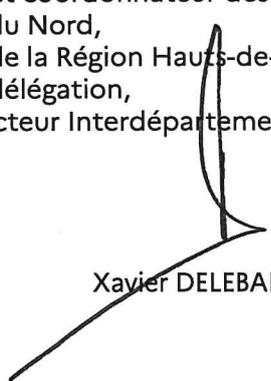
Mme Sylvie BOITEL

Cheffe du district Amiens-Valenciennes
Ingénieur des Travaux Publics de l'État

Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 13/02/2023

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,
Préfet du Nord,
Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord,



Xavier DELEBARRE